

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-1009-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-12 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN NOTAMMENT D'AGRANDIR LA ZONE C01-484 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE C01-216, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS C01-484, CONTINGENTER EN NOMBRE L'USAGE RESTAURANT DANS LA ZONE C01-216 ET AJOUTER L'USAGE ARTÉRIEL DANS LA ZONE C06-470 ».

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement **le mardi 14 mai 2024 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-12 vise à agrandir la zone C01-484 au détriment de la zone C01-216, modifier la grille des spécifications de la zone C01-484, contingenter en nombre l'usage restaurant dans la zone C01-216 et ajouter et ajouter l'usage artériel dans la zone C06-470.
4. Le projet de règlement n°2022-1009-12 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 3 mai 2024.



Denis Ferland, avocat

Greffier